

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DECHETS

Date : 23/09/2021

Lieu : Mairie de Vertolaye

Heure début : 18 H00

Heure fin : 20H30

PRESENTS :

BATISSON Christine
BERTHE André
DROUARD Philippe
BRAJON Sébastien
CHAUVET Louis
DA COSTA BENTO José
FONTBONNE Anne Marie
MENAGER Marc
MONNIER Gaëtan
ROMEUF Corinne
TERME Christine

EXCUSES :

BEAULATON Michel
BOST David
CORNOU Gérard
LUCHINO Albert
MAGAUD Daniel
RAYNAUD Jérôme
SEVENIER Yves
VERNET Pierre-Olivier
CROS Jean-Claude

ABSENT (E) :

CHARTOIRE Mireille
RAGONNET Claudine

Ordre du jour :

1. Présentation des premiers résultats de l'extension des consignes de Tri et leurs conséquences.
2. Discussion des énormes variations de tonnages observées sur 2021, en déchetterie principalement et de l'augmentation globale de la production de déchets sur le territoire en 2021.
3. Présentation des projets d'investissements 2022-2025 – Tirer les conséquences sur les marges de manœuvres financières (avec l'objectif de non augmentation de la TEOM sur le mandat)
4. Présentation et débat du projet de réorganisation de la collecte des emballages et des ordures ménagères.
5. Présentation sommaire du travail d'élaboration du PLPDMA (Introduction de la prochaine Commission des déchets de début Novembre).
6. Questions diverses

Marc MENAGER, Vice-Président en charge des déchets, introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à Vertolaye pour la 3^{ème} commission Déchets. Il rappelle les principaux axes, respect des obligations réglementaires, la qualité de service, le service à la population, et la volonté (objectif) de non augmentation de la TEOM sur le mandat.

1. Présentation des premiers résultats de l'extension des consignes de Tri et leurs conséquences. Discussion des énormes variations de tonnages observées sur 2021, en déchetterie principalement et de l'augmentation globale de la production de déchets sur le territoire en 2021.

Sur les 8 premiers mois de l'année 2021 :

Ordures ménagères : - 200 T pour ALF soit - 6 %, alors que globalement les autres syndicats restent sur des tonnages identiques voir légèrement à la hausse.

Tri Emballages : + 200 T, se traduit par le transfert des OM sur le tri. Au niveau du Valtom le tri à une tendance à la baisse. Au niveau d'ALF les résultats sont ceux attendu, (baisse des OM et hausse du tri emballages). Qui s'explique par l'ECT et probablement par une hausse de la population. Objectif atteint soit 11 kg de tri/habitant/an, alors que CITEO prévoyait + 3,5 Kg/hab en 2021 et + 7,3 Kg/hab d'ici 2030.. Conséquences : Saturation des tournées de collecte de tri, malgré l'ajout de nombreux bacs sur les points de tri.

Bois : Analyses sur les déchetteries et sur 6 mois : + 150 T (plancher toitures – Achat et vente de maisons).

Cartons : + 34 % (changement du mode d'achat colis, et déménagement)

Ferrailles : + 24 %

Mobilier : + 63 % (vente maison donc on vide les meubles)

Déchets verts : + 16 % (cette année tonte toute l'année et nettoyage des propriétés)

Gravats : + 70 % - Placo plâtres : + 43 % (peu s'expliquer par la restauration des maisons)

Encombrants : + 7 %

Analyses financières :

Hausse du tri et la baisse des OM : Economie

Hausse des déchets en déchetterie : Dépenses supplémentaires et très peu de recettes en plus.

Quelles sont les Conséquences de L'ECT

Bonne communication sur le territoire, ce qui a provoqué une demande énorme de bacs supplémentaires des communes et des habitants. Il est impossible de répondre à ces demandes à coûts et organisation constants.

Très forte hausse de l'utilisation des sacs jaunes, car la distribution a été ouverte à tout le monde.

Points de tri saturés avec des demandes de hausse de fréquence de collecte ou d'augmentation du nombre de bacs jaunes. Les tournées saturées pendant l'été, pas d'embauche possible, 3 à 4 fois plus de tri, malgré l'énorme surcharge de travail les bacs ont tous étaient vidés tout l'été.

Mr MENAGER demande si la commission est d'accord pour la création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité pour la collecte du tri en attendant le projet de réorganisation de la collecte (voir ci-dessous).

Avis de la Commission : **Pour à l'unanimité.**

2. Présentation et débat du projet de réorganisation de la collecte des emballages et des ordures ménagères.

OPTIMISATION / REORGANISATION DE LA COLLECTE :

Suite aux conséquences de l'ECT, il a donc fallu réfléchir cet été à redéfinir la politique des déchets sur le mandat, avec comme objectif de maintenir un service public de collecte déchets de qualité et de tenter de maintenir le taux de la TEOM constant.

Ce travail a été présenté au Bureau le 03/09 conformément aux demandes du Bureau, et est donc soumis à discussion, validation et amendements/précisions de la commission.

- Report du choix d'un éventuel passage à la tarification incitative au prochain mandat. Acté par le bureau
- Etude possible d'une réforme du financement du service de la TEOM vers la REOM en 2023.
 - Optimisation de la collecte
 - Poursuivre le déploiement du compostage
 - Poursuivre la réduction des déchets
 - Optimiser le service de collecte du tri et des OM
- Doter le service des moyens nécessaires

Nouvelle orientation :

Equiper chacun des 1600 villages collectés en OM avec des bacs jaunes (soit 1100 points tri supplémentaires)

Alterner le passage des collectes 1 semaine en OM, 1 semaine en Tri.

Exception : Les bourgs Ambert, Arlanc et Marsac seront collectés 1 fois par semaine en OM et en TRI (comme aujourd'hui)

Les communes doivent s'engager à réaménager les socles des villages (pour ceux qui le nécessitent) d'ici 2023, autrement le point de collecte OM sera supprimé. Chaque habitant devra avoir le même service en OM et en TRI, c'est une règle à laquelle il ne faut pas déroger.

A savoir pour une collecte tous les 15 jours, la règle de dotation minimale sera la suivante :

1 bac 660 L jaune = 10 habitants

1 bac 660 L vert = 30 habitants.

Dans les bourgs, afin de se conformer à la réglementation la collecte en sacs de tri au sol sera peu à peu supprimée au profit de l'installation de bacs jaunes de regroupement.

Conditions de mise en place du projet :

Acter le report d'une TI au prochain mandat (acté au bureau)

Objectif atteindre des performances plus proches de la TI d'ici fin 2026

Doter le service de moyens supplémentaires (espaces bureau, responsable de la collecte)

Mise en place du projet (année 2022)

Ajuster momentanément le service de collecte du tri (1 ETP pendant 1 an) afin de soulager les tournées de l'après-midi.

Informersensibiliser et préparer les communes à la préparation du projet, leur implication est indispensable (Refaire les socles, information des communes pour les habitants ainsi que les résidences secondaires).

Si la Commission est d'accord cela laisse 2 ans pour se préparer.

Tout cela doit être représenté en bureau et validé par le Conseil Communautaire : **Avis favorable de la Commission.**

Mr BRAJON : est d'accord sur le principe, mais fait remarquer que l'on a changé notre fusil d'épaule, on transfère les économies de la collecte vers le traitement des déchets.

Mr MENAGER : on part en effet partiellement sur un autre service mais on arrive aux mêmes résultats. Objectif : 200 000 € d'économies potentielles sur le fonctionnement en 2024 et on maintient 2 emplois. C'est différent de ce que l'on a présenté au mois de Mai, mais c'est politiquement plus porteur. En effet, en apportant plus de service, proche de l'utilisateur, on compte sur le tri réalisé par les habitants pour éviter le surcoût de la TGAP sur l'incinération. Ces « économies potentielles » sont toujours à relativiser vis-à-vis des autres charges qui augmentent (incinération, gazole, ...).

Mr MONNIER : la personne que l'on souhaite recruter comme responsable collecte ne peut pas venir d'un autre service ?

Mr MENAGER : indique que ça pourrait être possible si un candidat en interne correspond aux spécificités du poste. Il précise aussi que ce recrutement est indispensable pour soulager le responsable du service, mais qu'il ne peut se faire que si le budget du service (à TEOM constante) le permet, or c'est le cas.

Mr BRAJON : il faut taper sur celui qui ne trie pas et qui pollue le tri des autres

Mr MENAGER : rappelle que les bacs mal triés, passe en refus de tri et on paie 2 fois le traitement. Les usagers qui ne trieront pas une fois le projet mis en place, alors qu'ils ont accès aux bacs de tri, seront sanctionnés financièrement conformément au règlement de collecte qui a été voté.

Présentation des éventuels projets d'investissements 2022-2025 – Tirer les conséquences sur les marges de manœuvres financières (avec l'objectif de non augmentation de la TEOM sur le mandat)

Hausse de certaines dépenses de fonctionnement :

Les coûts VALTOM 2021 : Coût par habitant : + 0,65 € HT / habitant et valorisation et traitement : + 4 € HT / tonne

Les prix des carburants et des matières premières.

Ces éléments auront des conséquences sur les capacités d'investissement dans les années à venir.

Présentation des projets d'investissements pour les 2 ou 3 années à venir.

Mr MENAGER : précise que le budget principal de la communauté de communes est en difficulté. Que le budget annexe prendrait en charge la ressourcerie et le matériel mutualisé.

3. Présentation sommaire du travail d'élaboration du PLPDMA (Introduction de la prochaine Commission des déchets de début Novembre).

L'objectif est de finaliser ce projet pour fin 2021.

Différentes concertations sont en cours, mais le facteur limitant est le budget malgré le choix d'amender ce budget « Prévention » de 10 000 € / an supplémentaire jusqu'à la fin du mandat.

La mise en place des colonnes textiles pourra permettre de réduire les déchets, il faut voir comment on peut équiper toutes les communes de bornes à textiles, en sachant que toutes les déchetteries sont équipées.

Si les membres de la Commission ont des idées sur des actions à mettre en place, merci de les proposer au service déchets.

Dorine AMIET qui est sur ce poste présentera à la prochaine commission les actions prévues de 2022 à 2026.

4. Questions diverses

Mr BRAJON : est-ce que l'on va vers la réduction des points de collecte ?

F FOURNIOUX : Non ce n'est pas l'orientation qui a été présentée ce soir et ce n'est pas la volonté des élus (au regard des présentations précédentes qui se sont succédées sur la collecte, TI, ...). Le choix sera celui des élus à la majorité en conseil communautaire. Si aucun effort pour mettre des bacs jaunes, les bacs OM seront supprimés. Certaines communes vont peut-être d'elles-mêmes regrouper des points de collecte.

On conservera aussi les PAV tri existants. L'installation de bacs jaunes partout dans tous les villages va donc réduire fortement la fréquentation des points tri existants. Tout cela sera à affiner en détail courant 2022.

Pour conclure, Mr MENAGER invite les membres de la commission à faire une collecte avec les agents (sur leur commune) afin de voir les difficultés auxquelles ils sont confrontés, et anticiper, observer et réfléchir à ce que leur commune devra accomplir pour permettre l'installation des bacs jaunes dans les villages.

Fin de la réunion à 20 h 30